

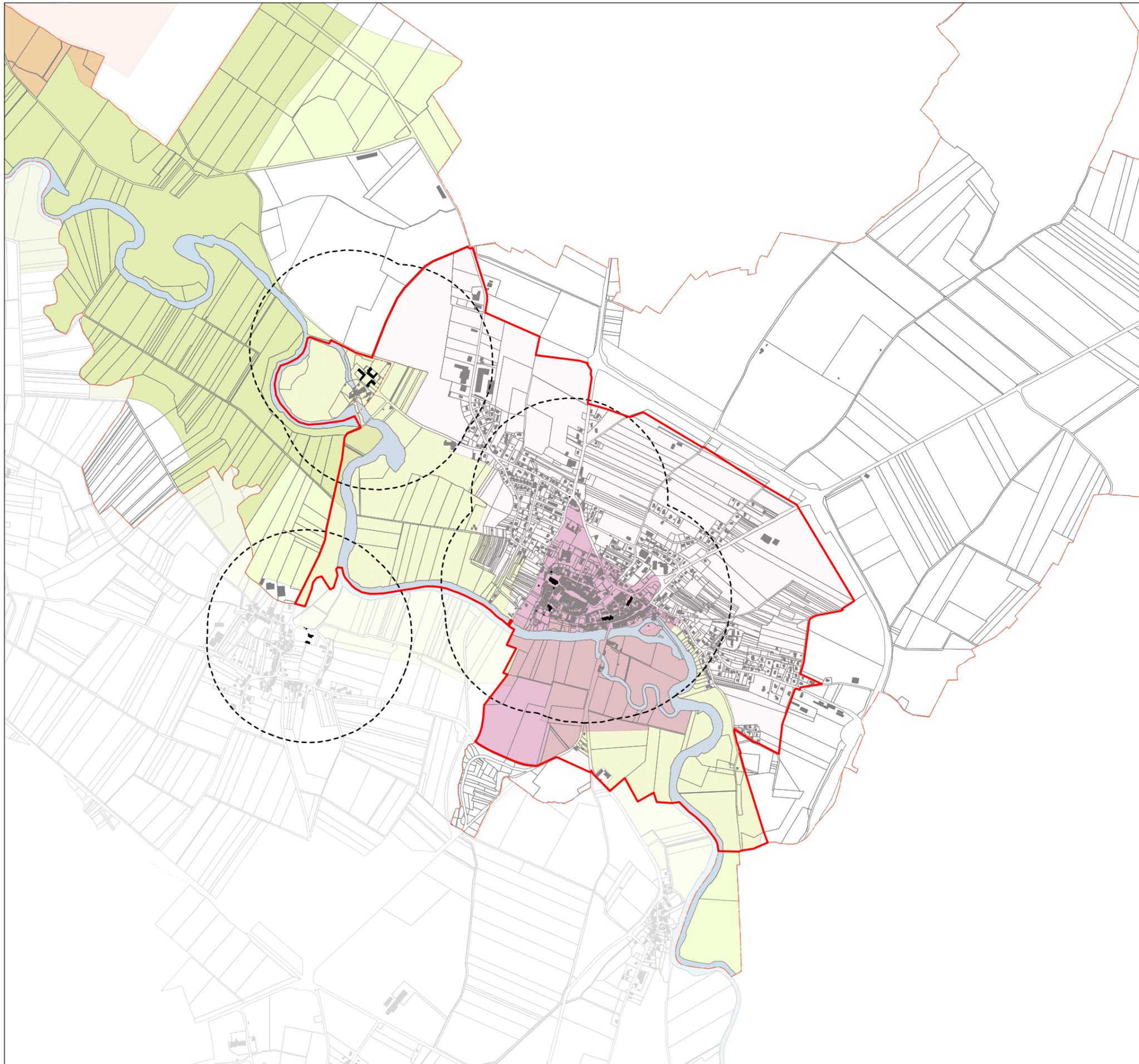


Site Patrimonial Remarquable de Pesmes

CARTOGRAPHIE RÉGLEMENTAIRE

Carnet de plans détaillés

avril 2018



LÉGENDE

--- Limite communale

EMPRISE ET LIMITE RÉGLEMENTAIRE DU SPR

— Périmètre du SPR

Emprise du SPR

AUTRES PROTECTIONS

■ Édifice classé ou inscrit MH

○ Périmètre de protection de 500 m des MH

Emprise ex Site Inscrit du village de Pesmes et de la vallée de l'Ognon (20 novembre 1968)

SITES NATURELS

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Site Natura 2000

SPR de PESMES

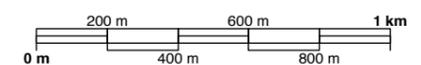
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

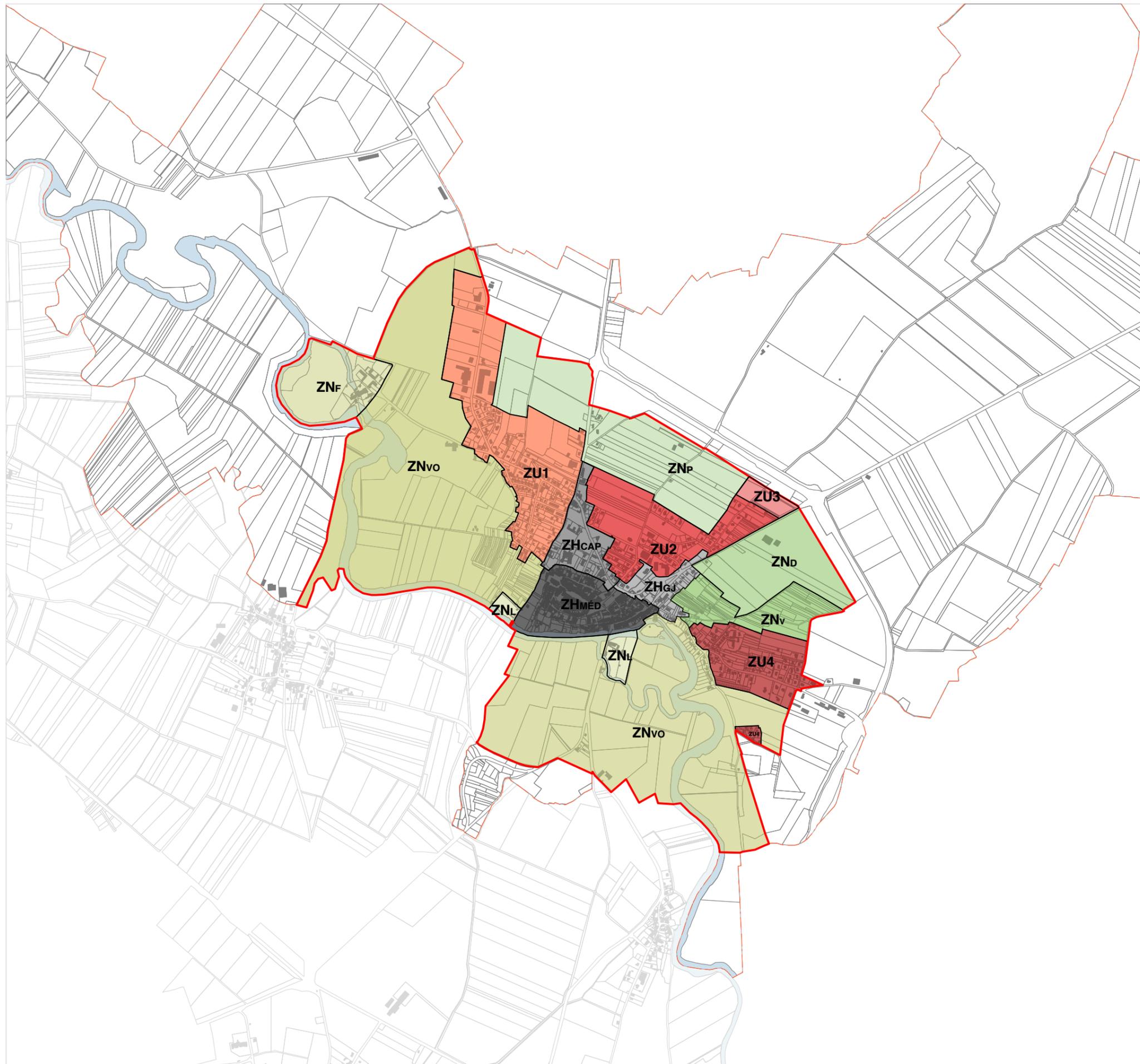
PÉRIMÈTRE DU SPR

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

ZONES À DOMINANTE BÂTIE

- ZH_{MÉD}** Bâti historique inclus dans l'enceinte médiévale
- ZH_{CAP}** Bâti de faubourg historique quartier des Capucins
- ZH_{GJ}** Bâti de faubourg historique quartier du Grand Jardin
- ZU1** Zone d'extension urbaine comprise entre les routes de Gray et de Broye
- ZU2** Zone d'extension urbaine du plateau
- ZU3** Zone d'extension réservée aux activités commerciales
- ZU4** Zone d'extension urbaine route de Malans et quartier du Theuriot

ZONES À DOMINANTE NATURELLE

- ZN_{vo}** Vallée de l'Ognon
- ZN_F** Île des Forges
- ZN_L** Le Pasquier & La Colombière (loisirs)
- ZN_v** Vergers et chenevières de Glanot
- ZN_D** Zone agricole de La Dame Jacques
- ZN_P** Le plateau

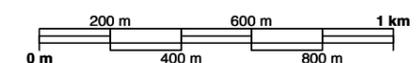
SPR de PESMES

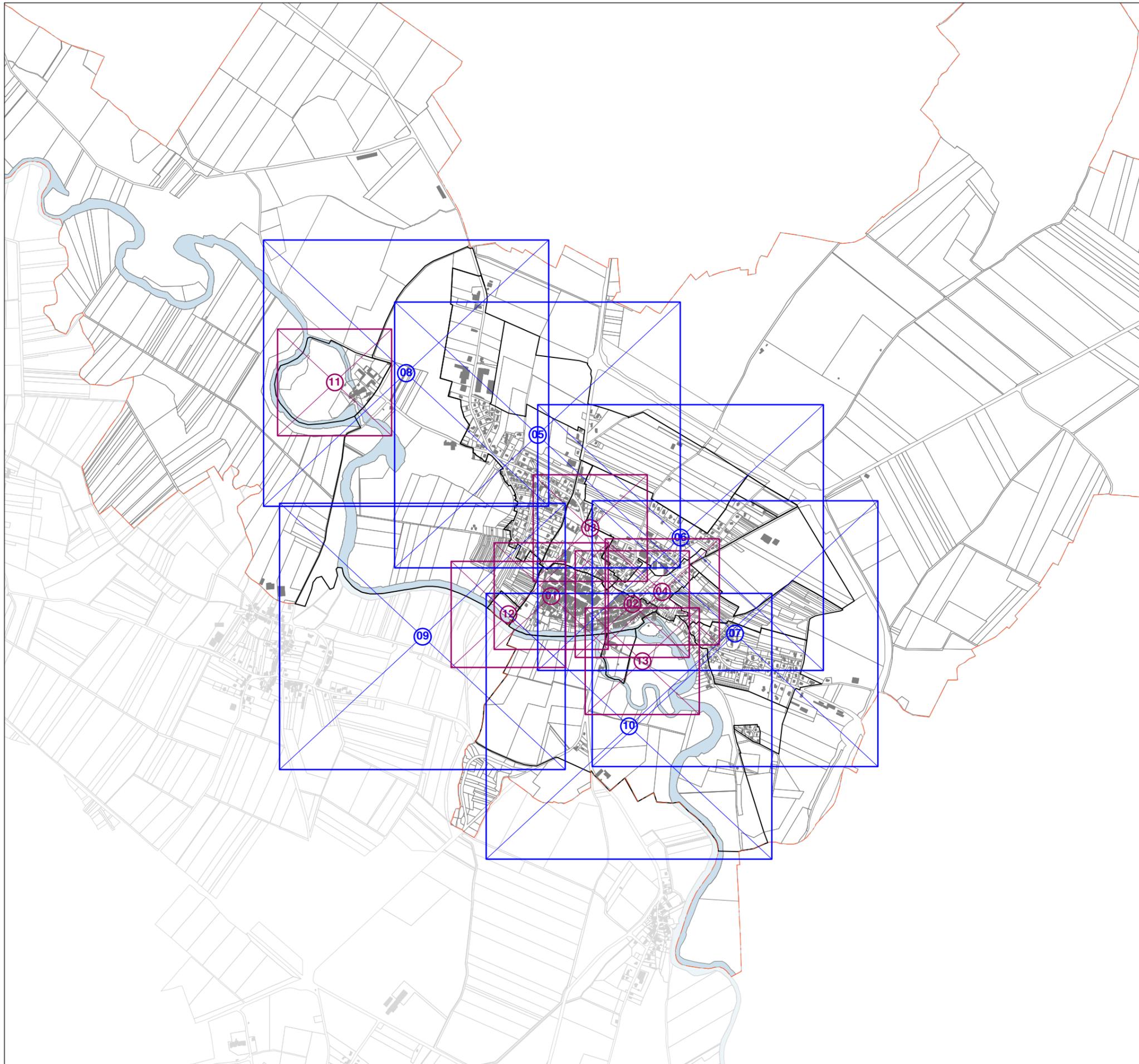
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PLAN DE ZONAGE

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirassociés.com
 quirassociés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

 Périmètre du SPR

 Limites zonage

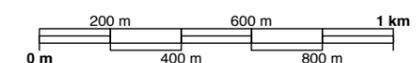
-  01 Centre historique ouest - Bourg neuf éch. 1/2000
-  02 Centre historique est - Bourg castral éch. 1/2000
-  03 Quartier des Capucins éch. 1/2000
-  04 Grands jardins éch. 1/5000
-  05 Route de Gray - Côteau ouest éch. 1/5000
-  06 Route de Chaumerenne - Plateau éch. 1/5000
-  07 Route de Malans - Côteau est éch. 1/5000
-  08 Chemin des Forges éch. 1/5000
-  09 Ognon aval éch. 1/5000
-  10 Ognon amont éch. 1/5000
-  11 Île des Forges éch. 1/2000
-  12 Le Pasquier éch. 1/2000
-  13 Colombière et île de la Sauvageonne éch. 1/2000

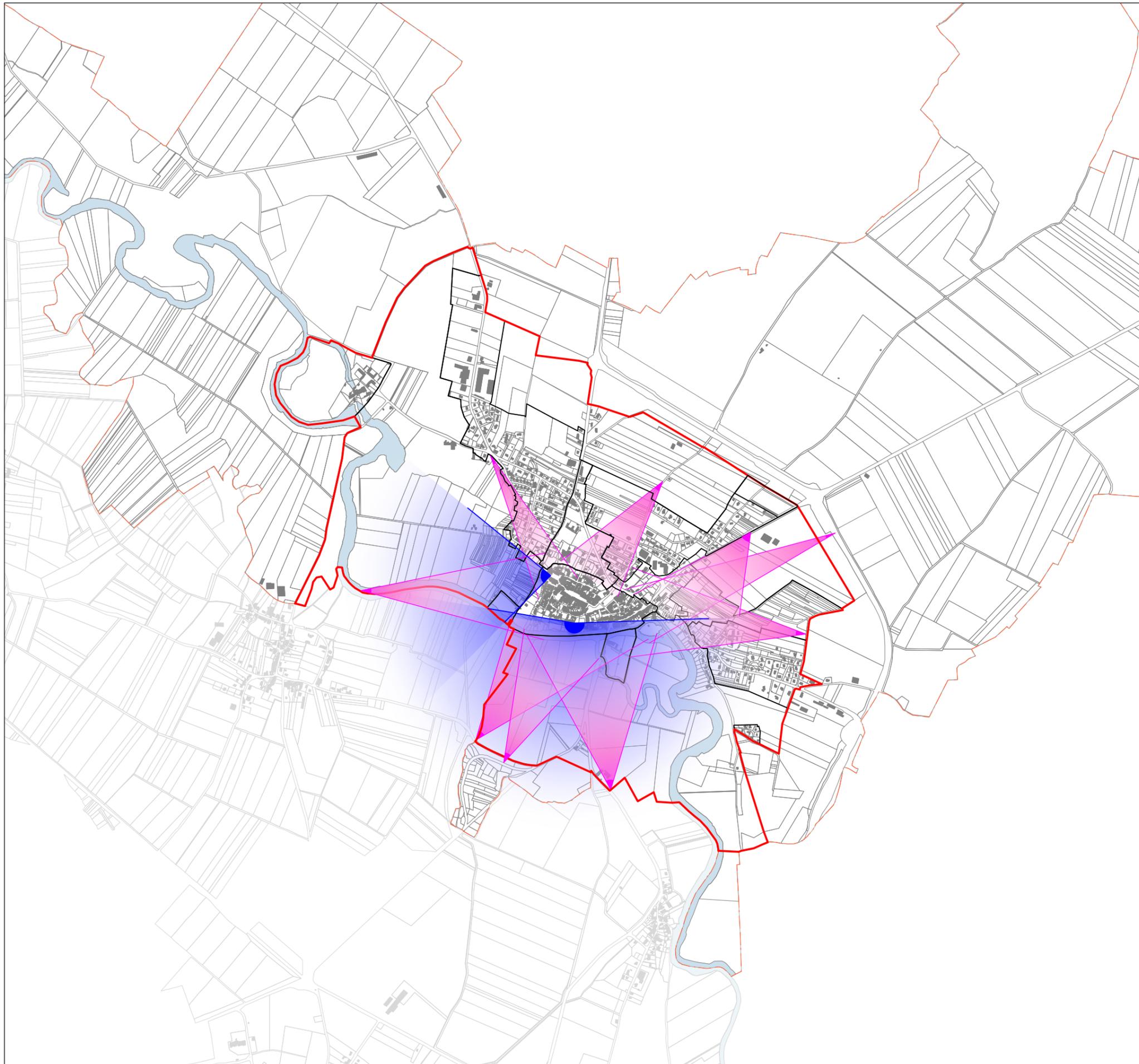
SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PLAN DE SECTEURS

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99 www.quirrotassociés.com architecte du Patrimoine Tél +33 (0)6 89 98 94 82 drubigny.architecte@orange.fr
 quirrot.associés@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

— Périimètre du SPR

— Limites zonage

CÔNES DE VUES À PROTÉGER

▲ Vues depuis le centre historique de Pesmes

▲ Vues en direction du centre historique de Pesmes

SPR de PESMES

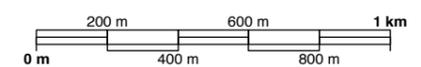
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

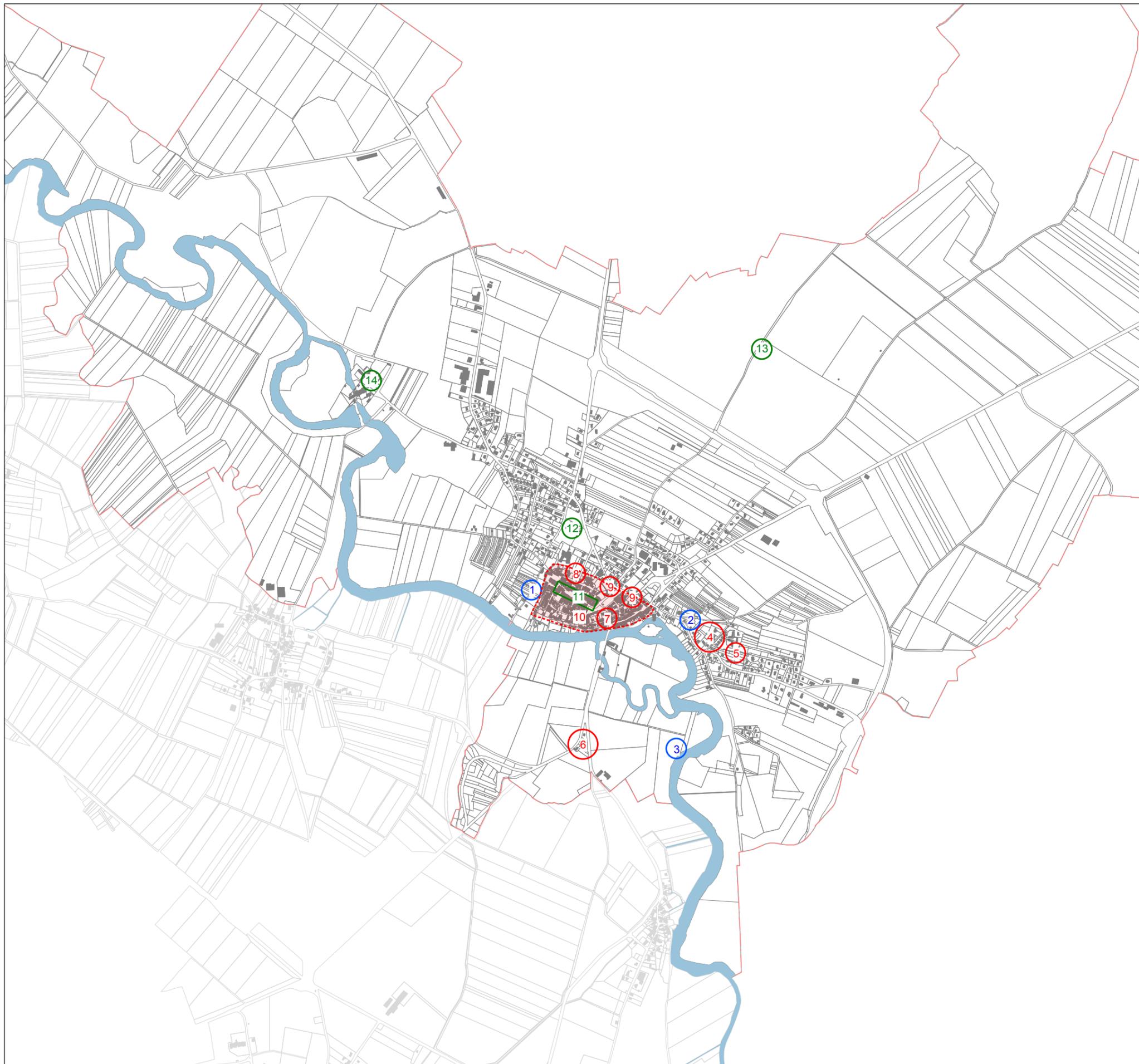
CÔNES DE VUES ET DE VISION

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél: +33 (0)3 84 31 27 09
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél: +33 (0)6 89 96 94 62
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

- **SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ANTIQUES**
 - 1- Villa gallo-romaine avec hypocauste
 - 2 - Atelier de terre-cuite du Haut-Empire
 - 3 - Voie gallo-romaine

- **SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MÉDIÉVAUX**
 - 4 et 5 - Sentier du Glanot : vestiges d'habitat médiéval (fosse, trous de poteaux)
 - 6 - Léproserie - église de Tombe
 - 7 - Château
 - 8 et 9 - Remparts
 - 10 - Ensemble des espaces fortifiés

- **SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MODERNES**
 - 11 - Grande rue
 - 12 - Couvent des Capucins
 - 13 - Tuileries
 - 14 - Forges

SPR de PESMES

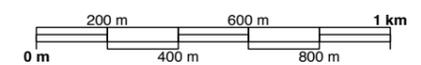
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

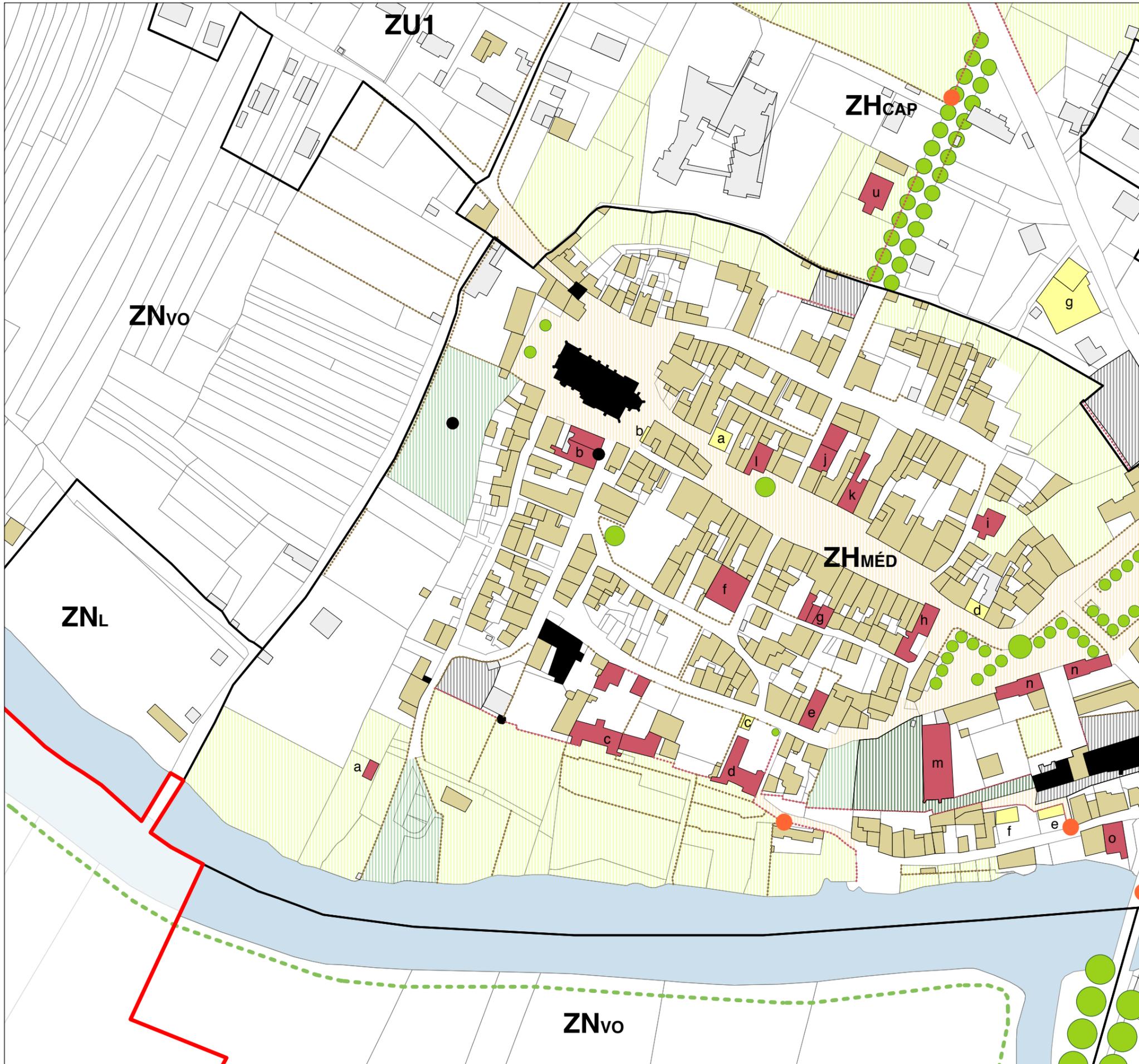
ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél. +33 (0)6 89 96 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

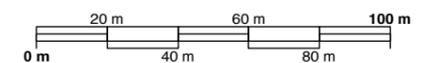
SPR de PESMES

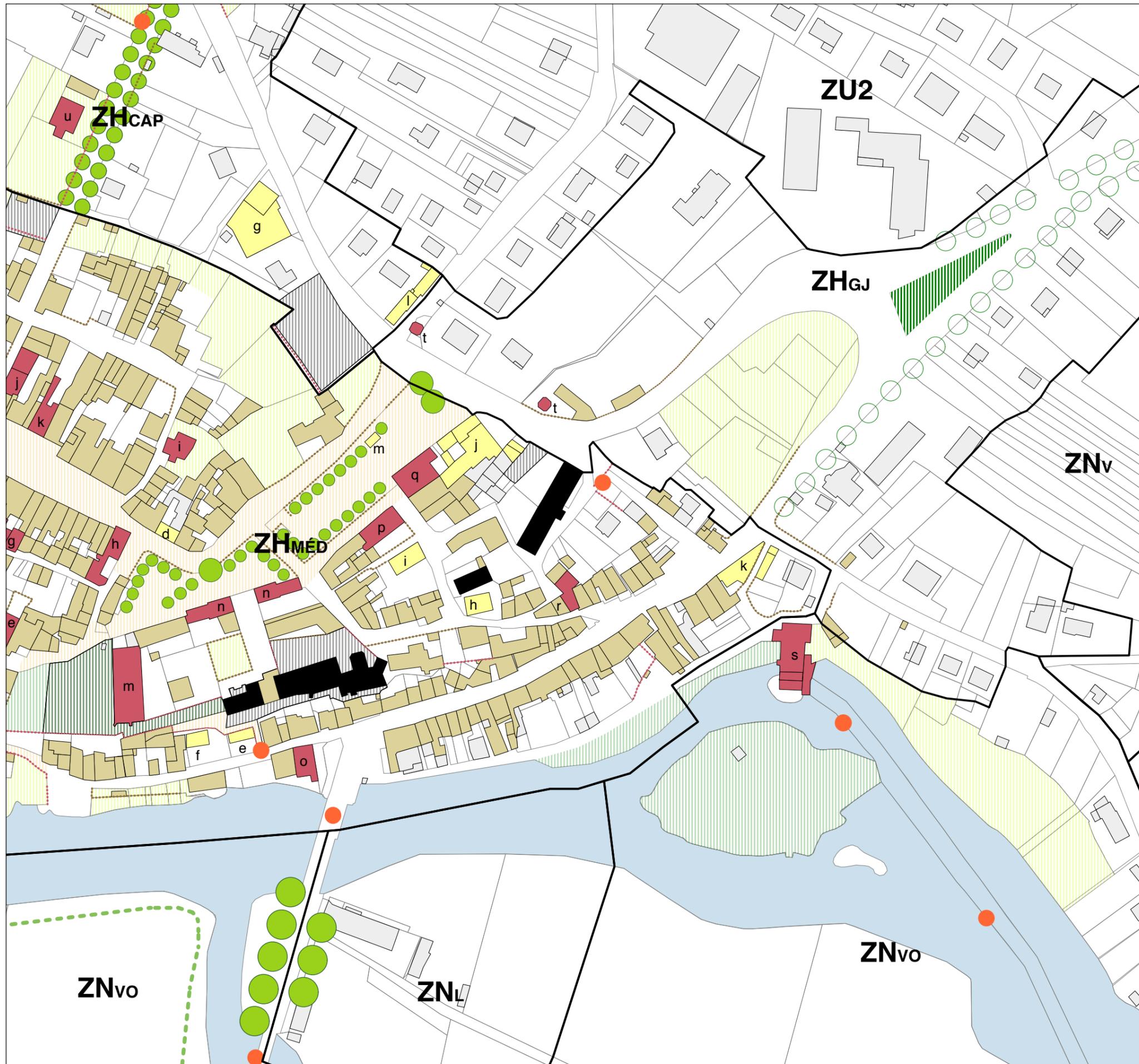
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**01 - CENTRE HISTORIQUE
BOURG NEUF**

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél +33 (0)3 84 31 27 99
www.quiratassociés.com
quirat.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

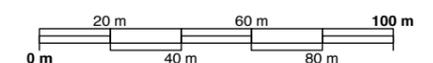
SPR de PESMES

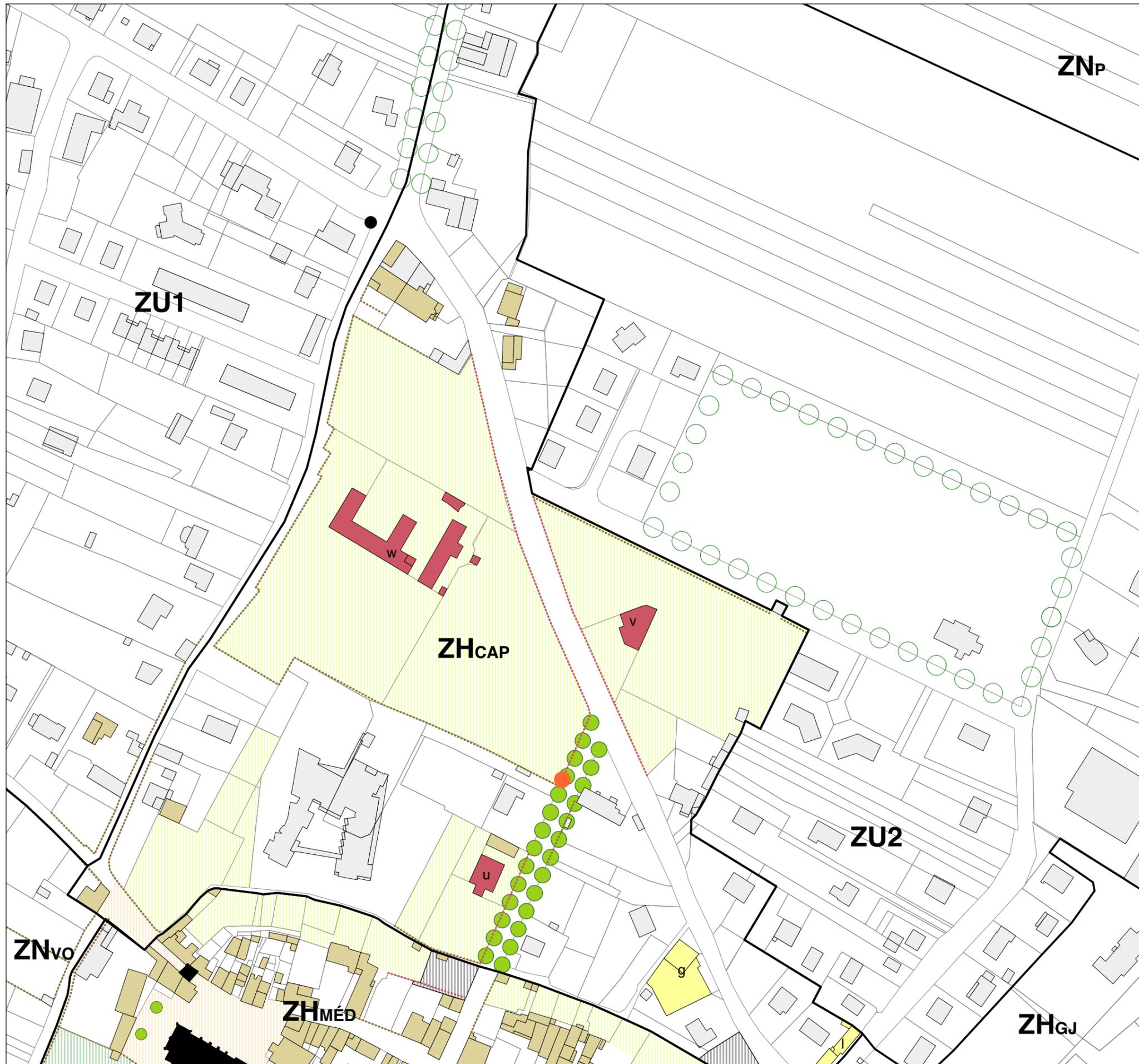
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

02 - CENTRE HISTORIQUE BOURG CASTRAL

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tel +33 (0)3 84 31 27 99
www.quiratassociés.com
quirat.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tel +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

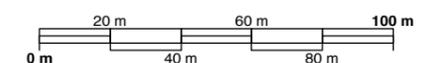
SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

03 - QUARTIER DES CAPUCINS

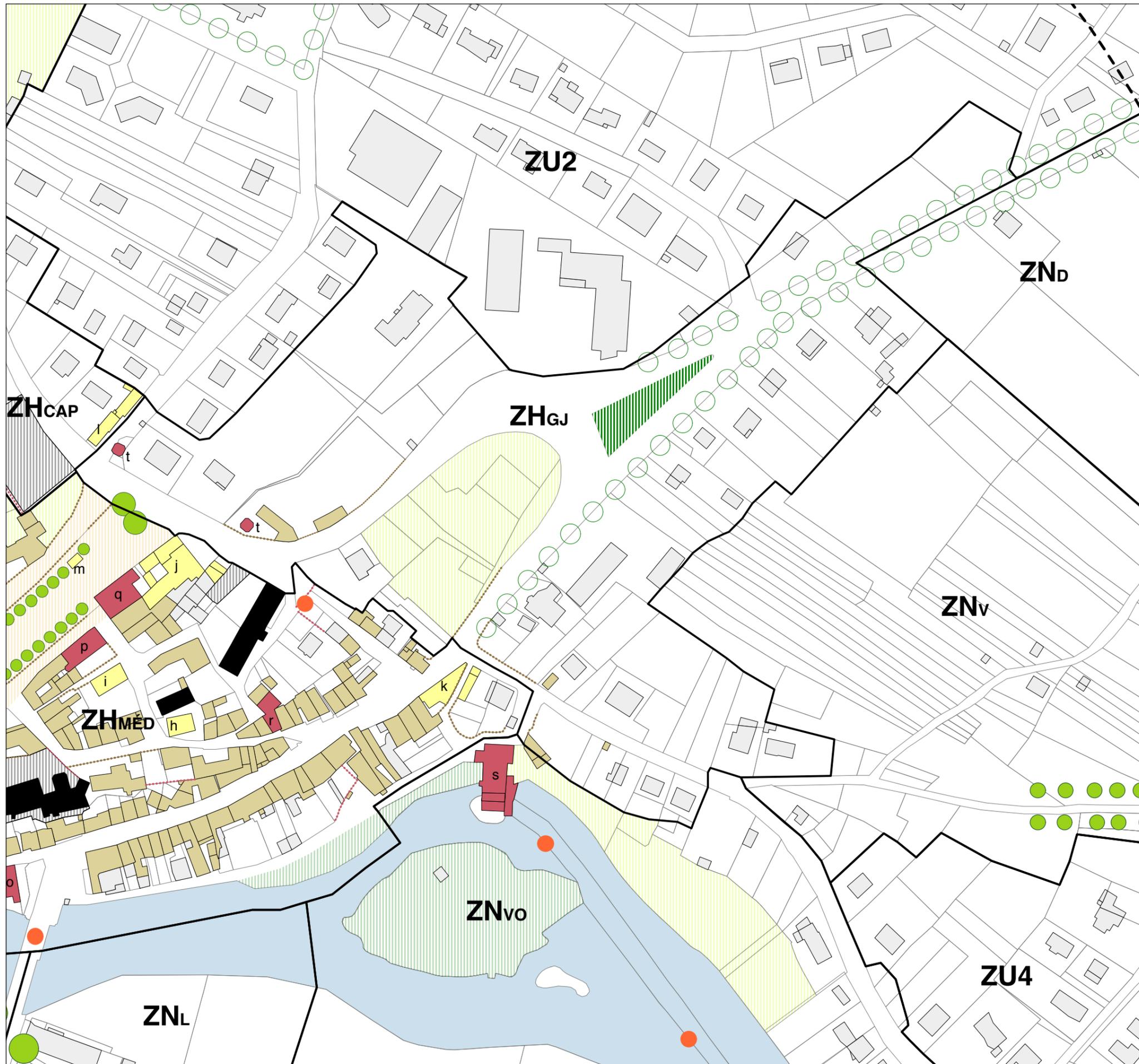
BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél. +33 (0)3 84 31 27 99
www.quirotassociés.com
quirot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél. +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr



c

b



LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

SPR de PESMES

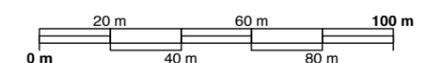
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

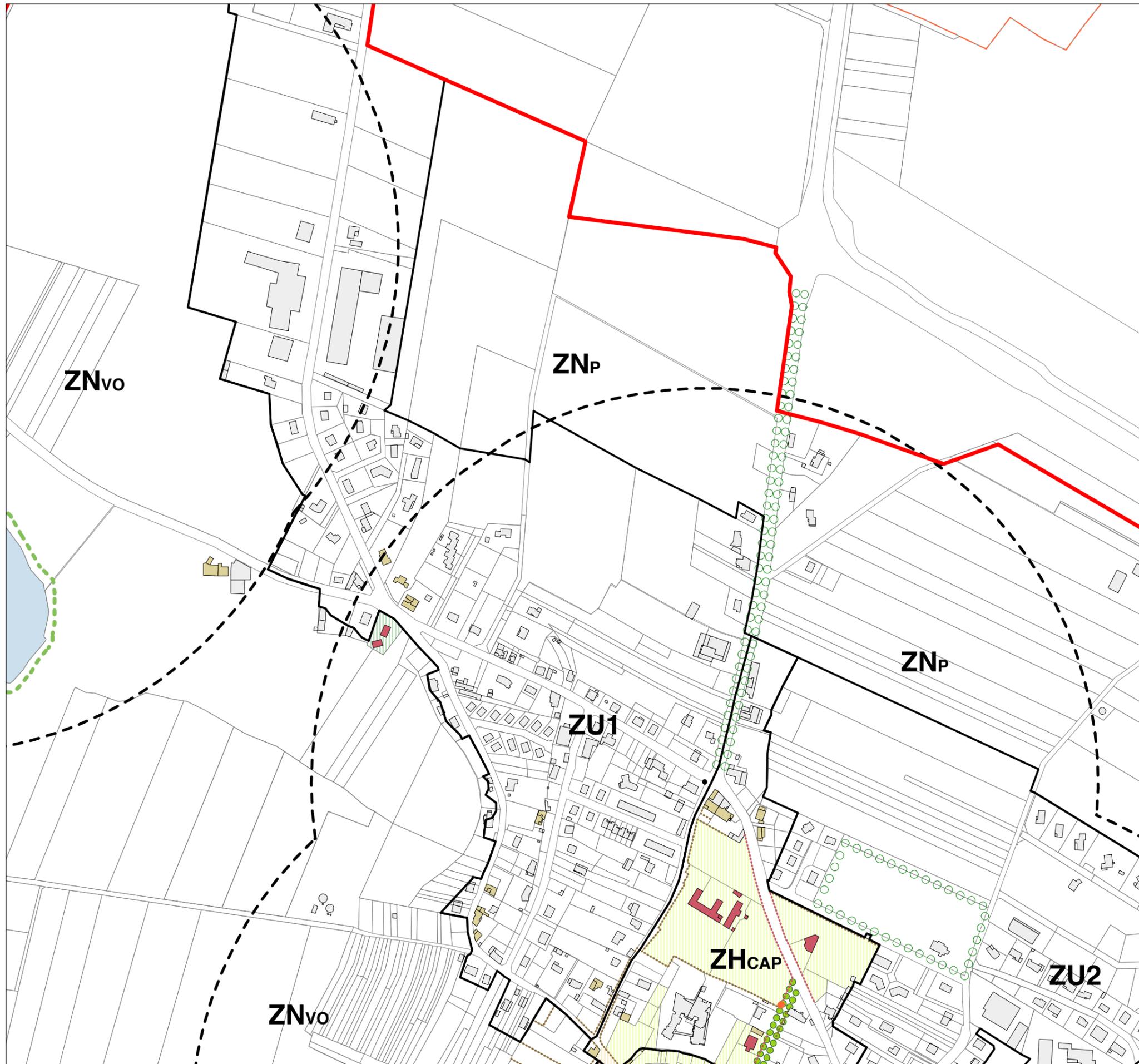
04 - GRANDS JARDINS

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél. +33 (0)6 89 98 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

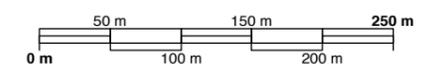
SPR de PSMES

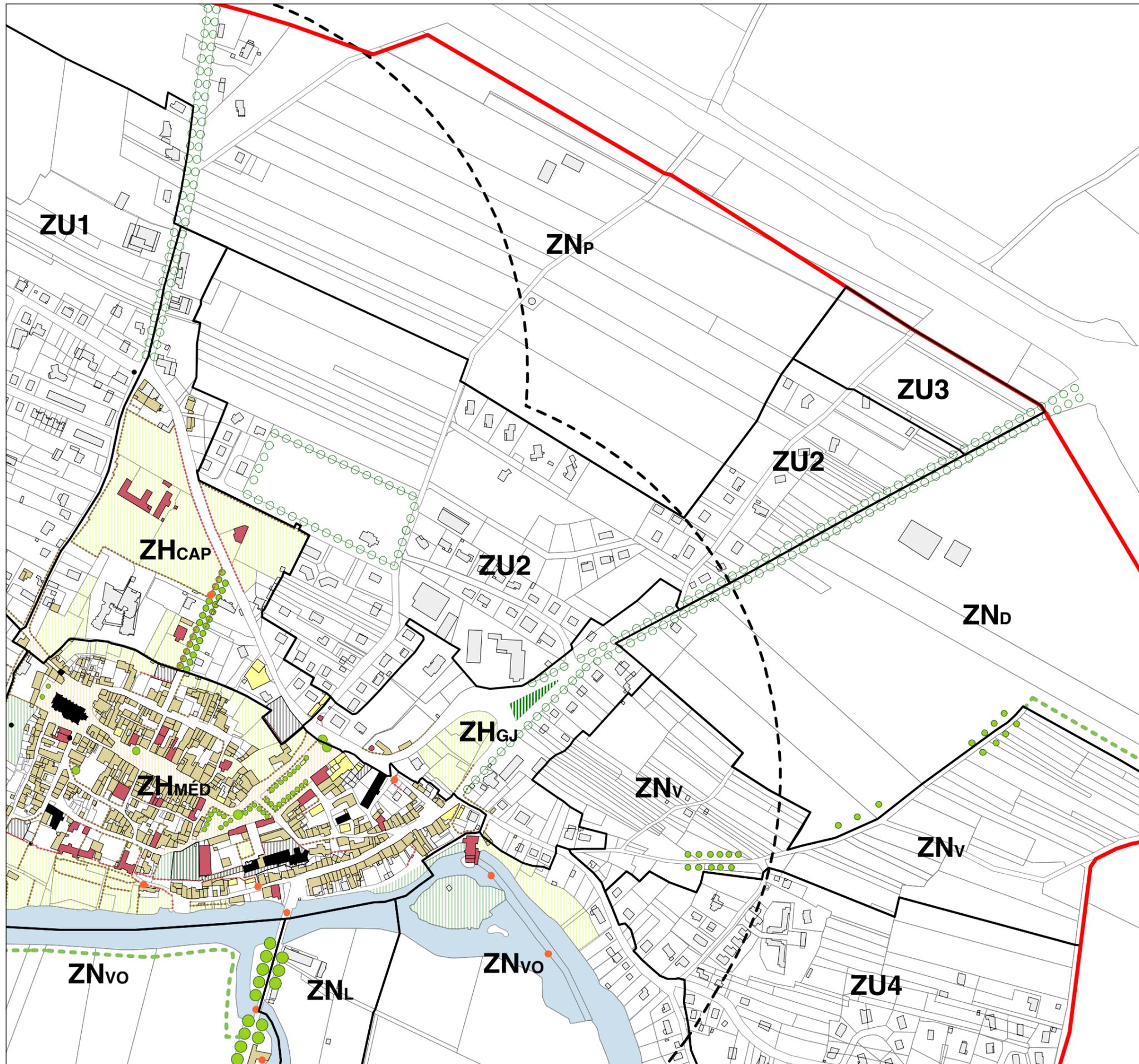
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

05 - ROUTE DE GRAY
CÔTEAU OUEST

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél +33 (0)3 84 31 27 99
www.quirrotassociés.com
quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ Alignement d'arbres à restituer.

SPR de PSMES

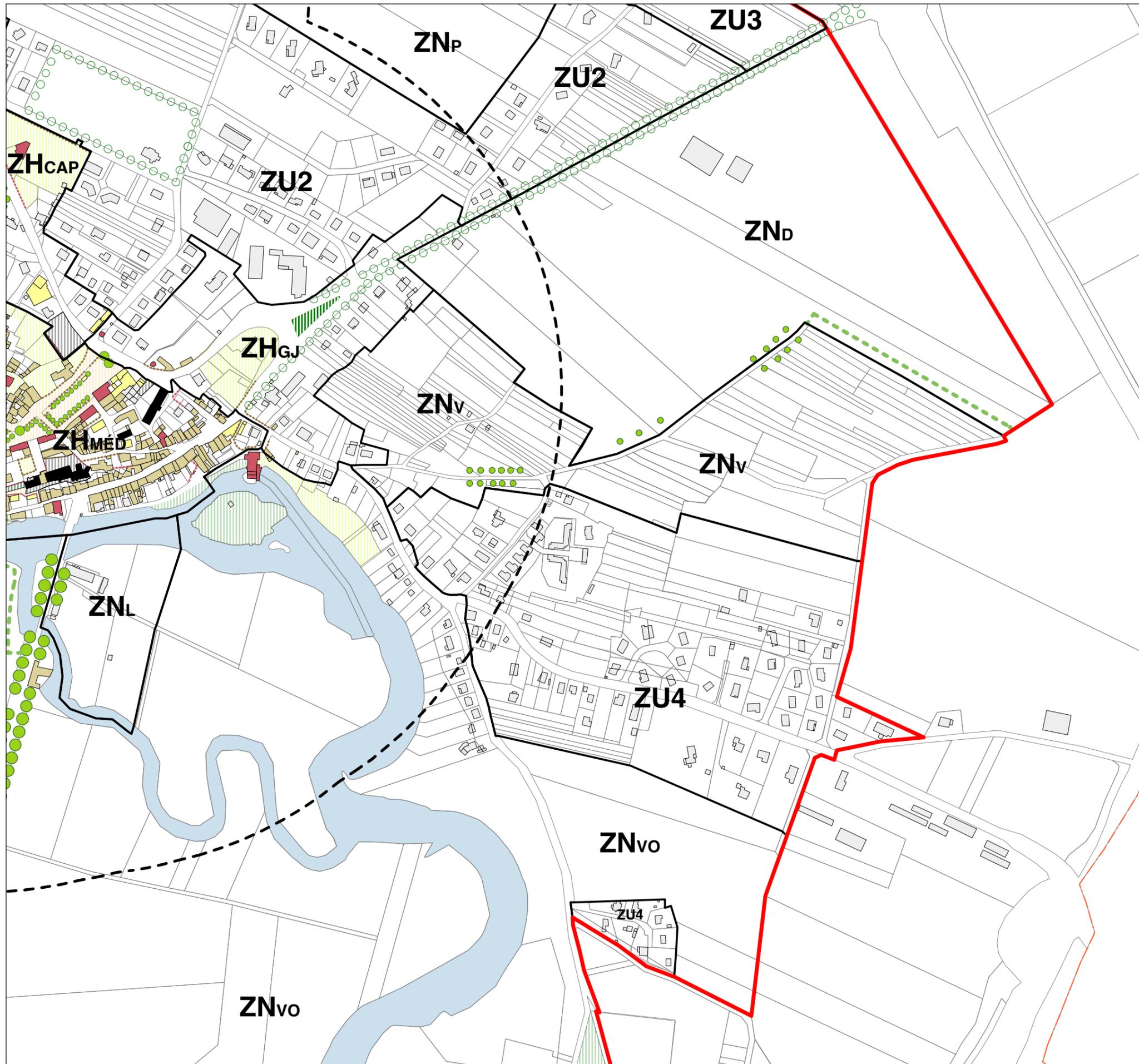
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

06 - ROUTE DE CHAUMERCENNE
PLATEAU

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél. +33 (0)3 84 31 27 99
www.quirotassociés.com
quirot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél. +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périimètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

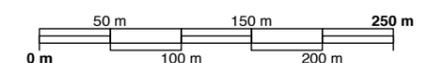
SPR de PESMES

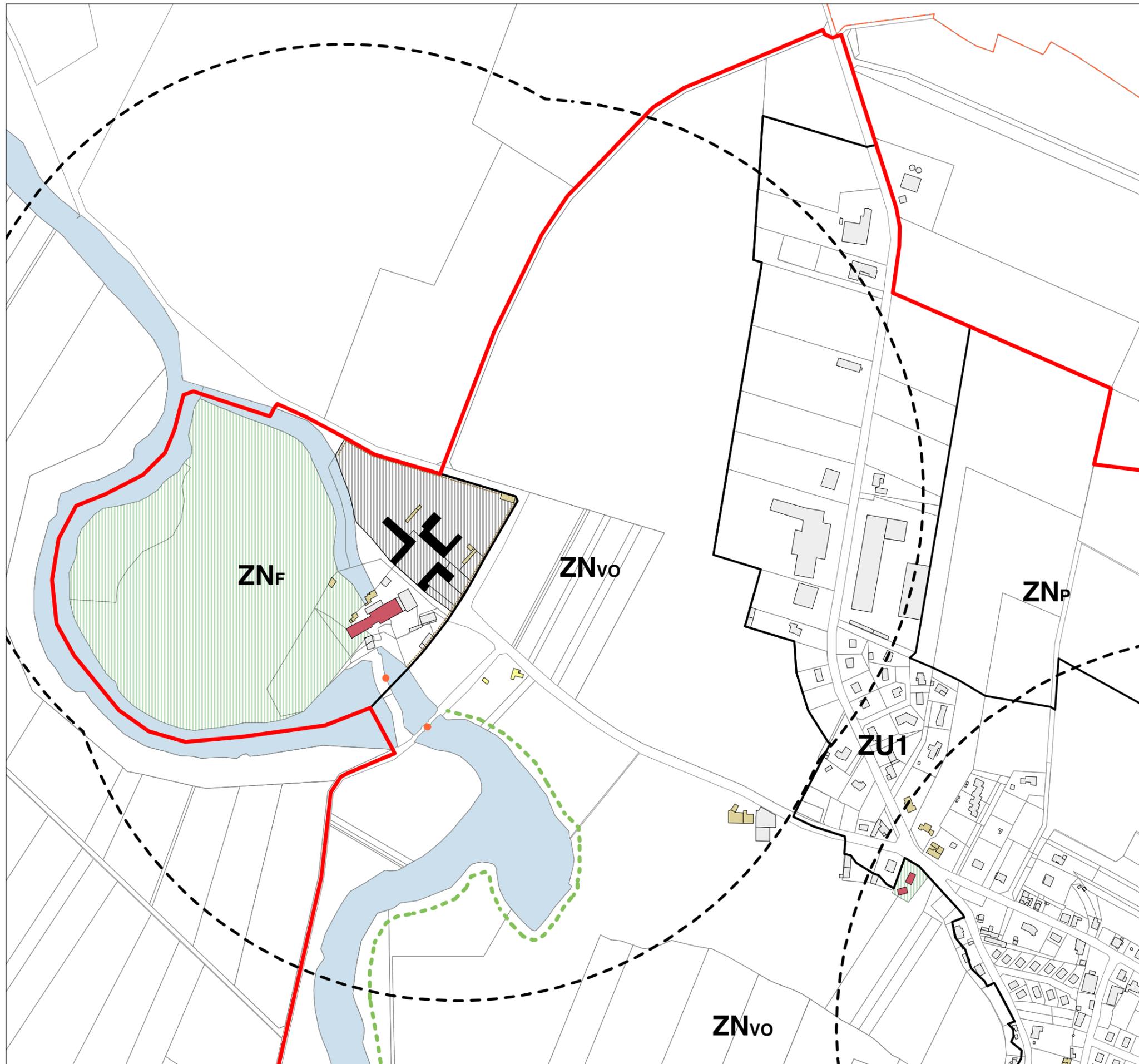
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

07 - ROUTE DE MALANS
CÔTEAU EST

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél +33 (0)3 84 31 27 99
www.quirrotassociés.com
quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

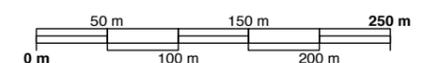
- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

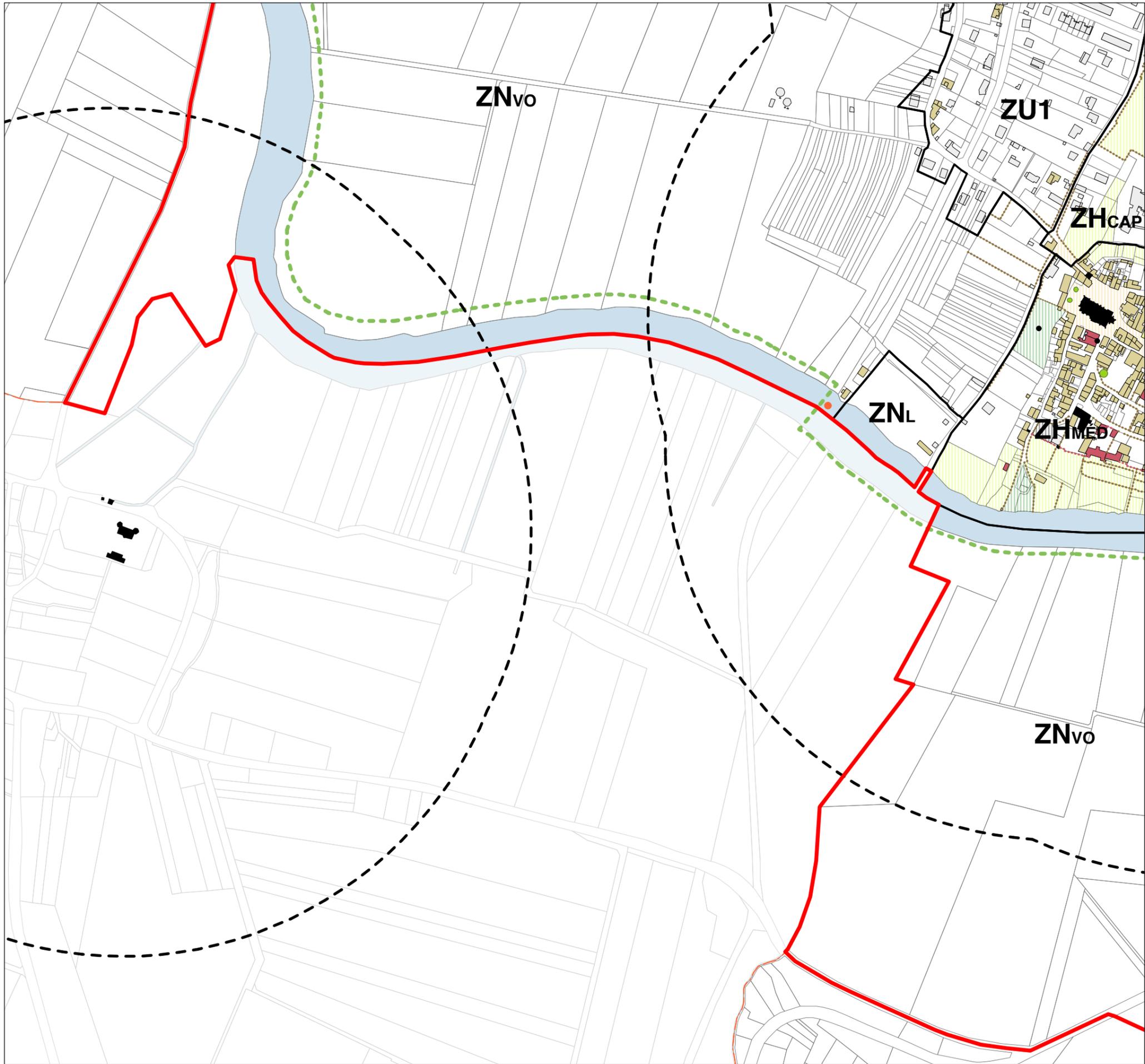
SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

08 - CHEMIN DES FORGES

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99 architecte du Patrimoine Tél. +33 (0)6 89 98 94 82
 www.quiriassociés.com drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

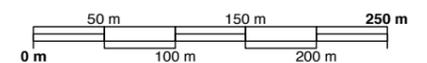
- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

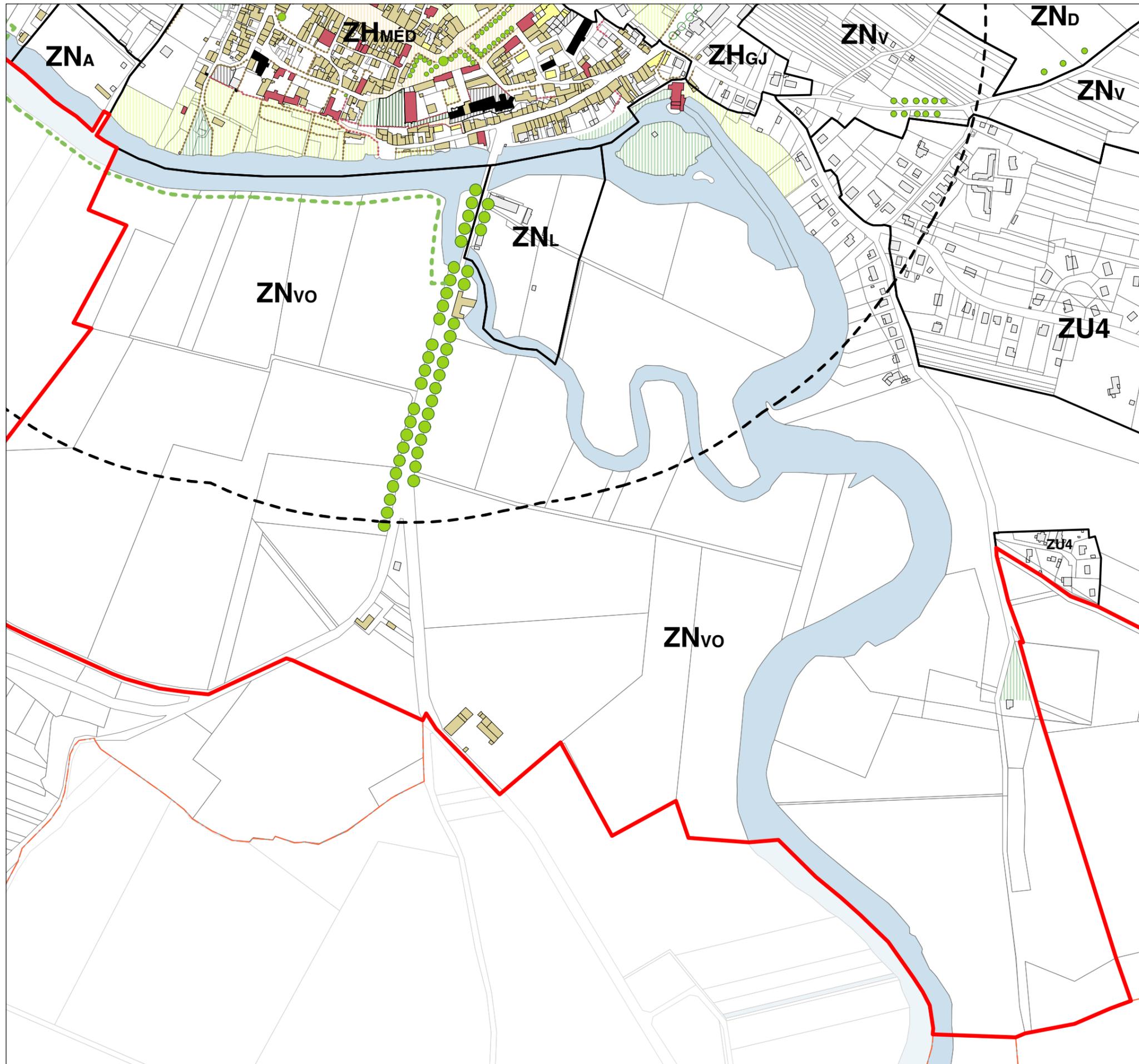
SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

09 - OGNON AVAL

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99 www.quirrotassociés.com architecte du Patrimoine Tél +33 (0)6 89 98 94 82 drubigny.architecte@orange.fr
 quirrot.associés@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

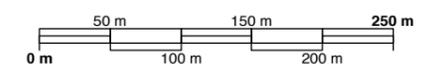
SPR de PESMES

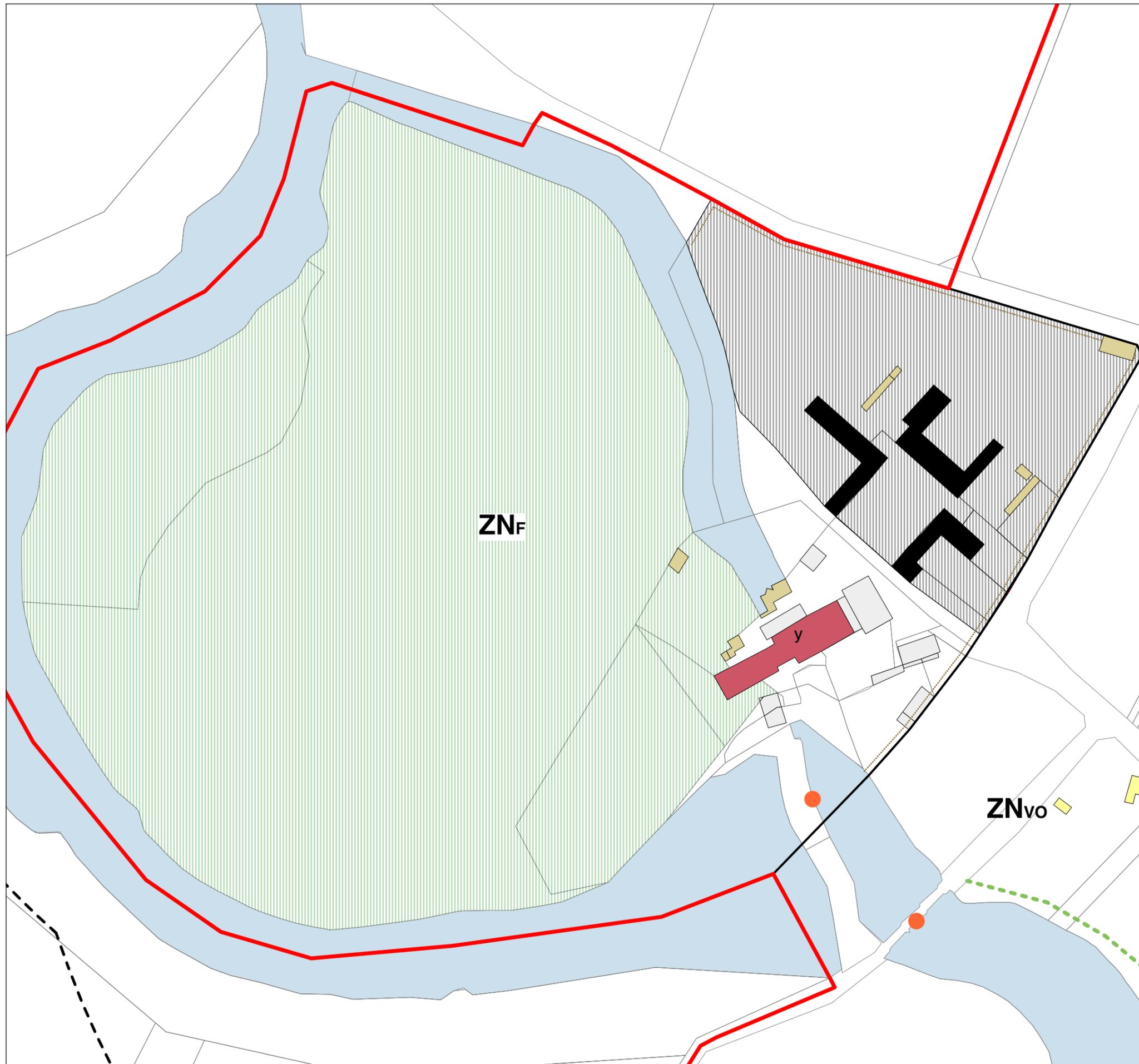
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

10 - OGNON AMONT

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél. +33 (0)6 89 98 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

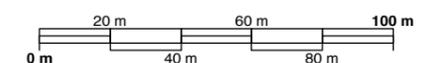
SPR de PESMES

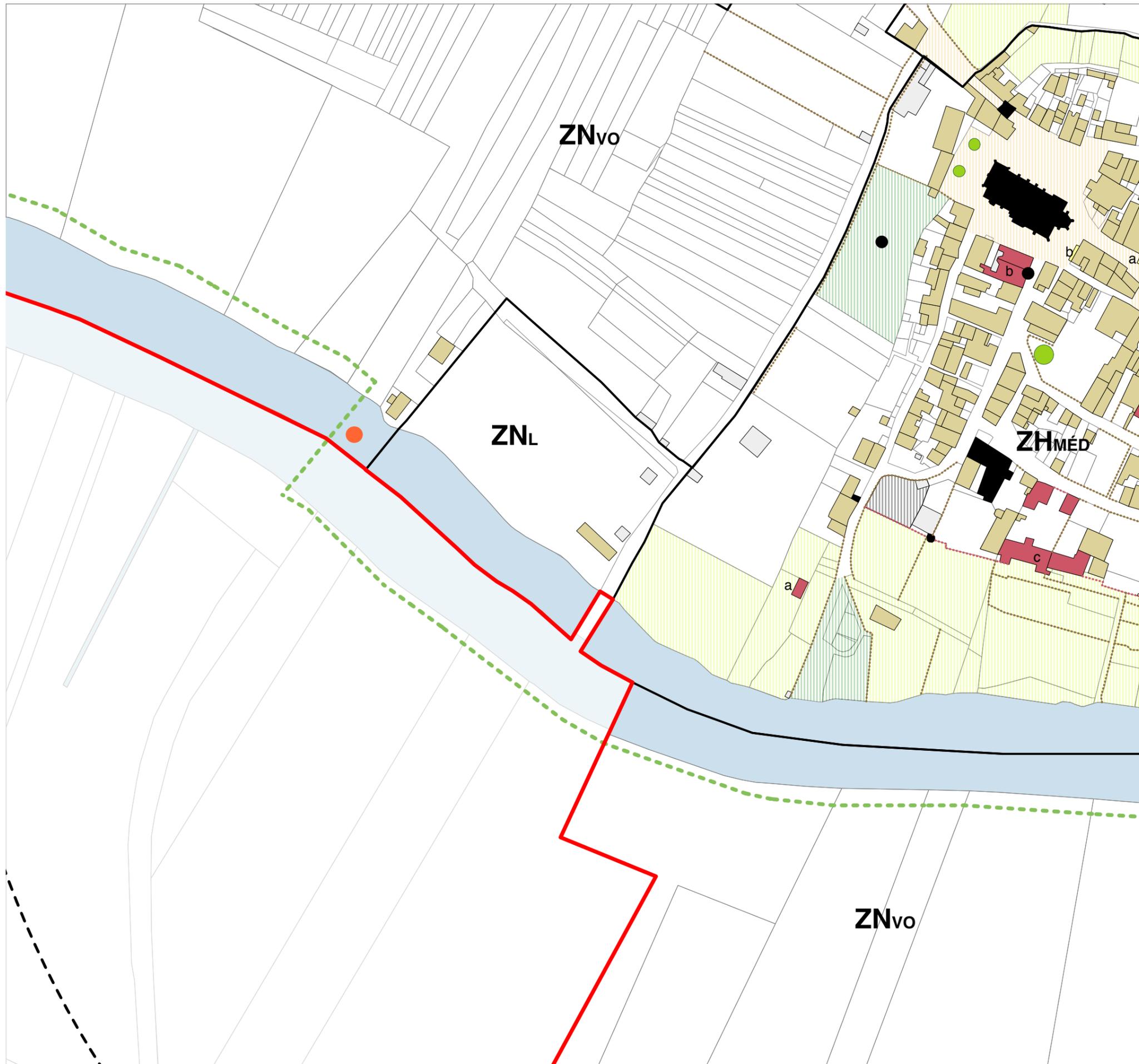
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

11 - ÎLE DES FORGES

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél +33 (0)3 84 31 27 99
www.quiroassociés.com
quiroassociés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr





LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

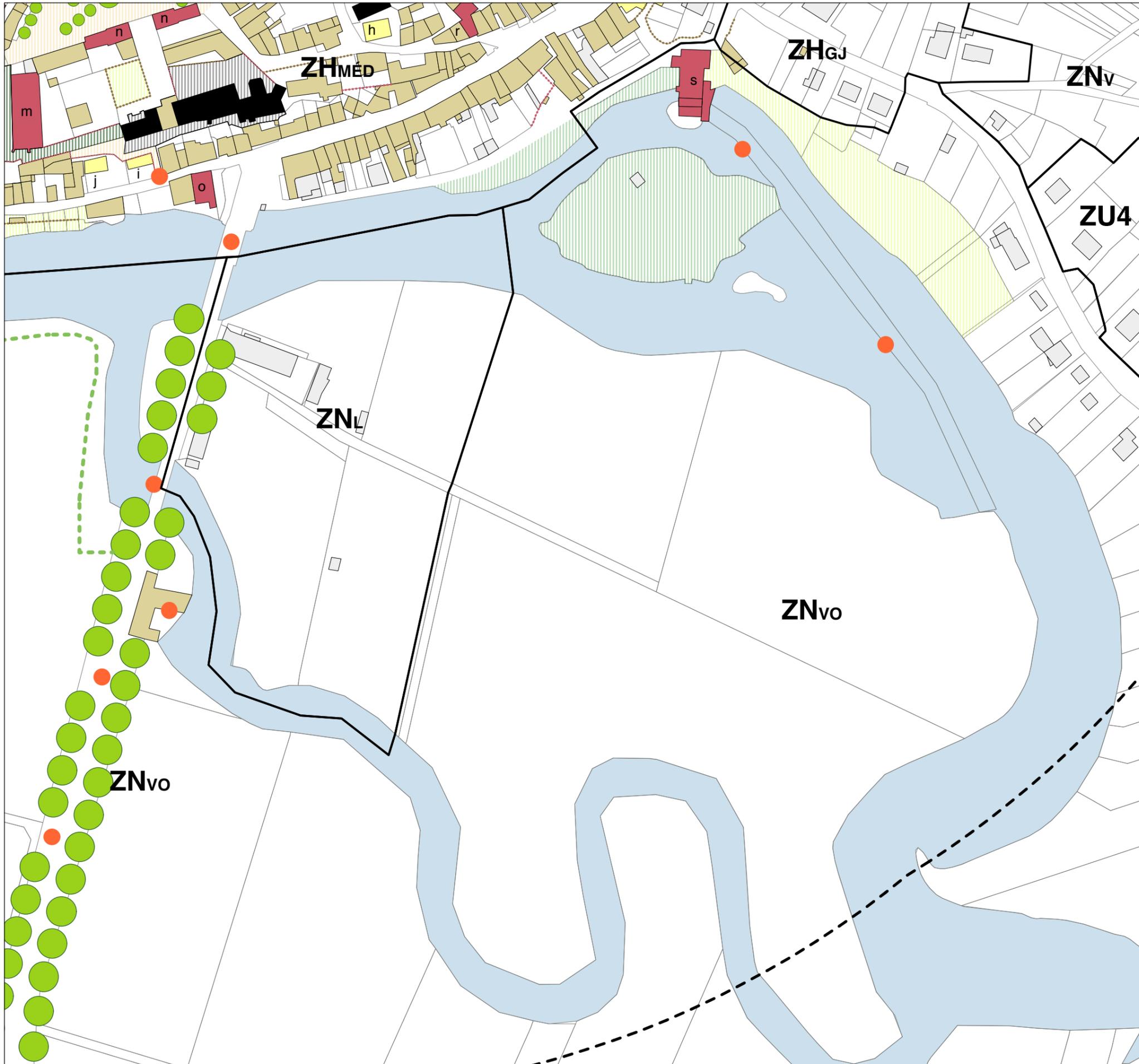
SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

12 - LE PASQUIER

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99
 www.quirrotassociés.com
 quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
 architecte du Patrimoine
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82
 drubigny.architecte@orange.fr



LÉGENDE

EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

RÉGLEMENTATION

Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

13 - COLOMBIÈRE & ÎLE DE LA SAUVAGEONNE

BQ+A 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES
Tél +33 (0)3 84 31 27 99
www.quirrotassociés.com
quirrot.associés@orange.fr

Fabien Drubigny
architecte du Patrimoine
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE
Tél +33 (0)6 89 98 94 82
drubigny.architecte@orange.fr